REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

Région de BASSE NORMANDIE / Département du CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX / Canton de BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE

Commune
de
FONTAINE - HENRY

Conseil Municipal
Séance du 17 février 2020
COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt le dix sept février à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe CAILLERE, Maire.

Présents : Messieurs CAILLERE, ROSELLO-DE-MOLINER, NEDELEC, D'OILLIAMSON. Mesdames RENAUDE, ALVADO, RACINE, CREVON, CAILLERE.

Absents excusés : Messieurs MADEC et CHRETIEN
Pouvoirs : Monsieur MADEC donne son pouvoir à M. CAILLERE
Monsieur CHRETIEN donne son pouvoir à Madame RENAUDE

Monsieur Rosello a été élu secrétaire de séance.

1 Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des 9 membres présents.

2 Approbation du compte administratif 2019

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CAILLERE, délibérant sur le Compte Administratif, après s'être fait représenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents
Résultats reportés		48 949.05		157 175.68		206 124.73
Opérations de l'exercice	150 289.23	306 985.34	221 132.76	250 995.87	371 421.99	557 981.21
TOTAUX	150 289.23	355 934.39	221 132.76	408 171.55	371 421.99	764 105.94
Résultats de clôture		205 645.16		187 038.79		392 683.95
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
Résultats définitifs		205 645.16		187 038.79		392 683.95

2 - Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

3 Approbation du compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur CAILLERE après s'être fait représenter le Budget Primitif de l'exercice 2019 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à recouvrer et l'Etat des Restes à payer ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de 2019 ;
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures .

Décide d'approuver le Compte de Gestion du Receveur qui laisse apparaître un excédent global de clôture de : **392 683.95 euros**.

4 Orientations budgétaires

Afin d'affecter les dépenses au budget primitif 2020, le conseil municipal propose de prévoir les dépenses suivantes :
-Achat d'un camion-benne par crédit bail : 600€/mois
-Achat d'un bungalow : 2 520€
-Achat de 3 radiateurs pour la salle des associations : devis à demander
-Achat de plaques de rues et de 3 panneaux "village prudent" : devis à recevoir
-Restructuration du cimetière (devis accepté le 02/12/2019) : 11 434€

5 Labellisation de la rue du futur lotissement.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de nommer le lotissement de 6 parcelles situé rue du Val de Douet, "Lotissement des senteurs".
La rue qui le traversera se nommera "Rue des Vergers", le lot N°6 portera le N°1, le lot N°5 portera le N°3, le lot N°4 portera le N°5, le lot N°3 portera le N°7, le lot N°2 portera le N°4 et le lot N°1 portera le N°2 (cf. plan ci dessous)

6 Mise en place d'un défibrillateur

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite mettre en place un défibrillateur extérieur qui sera mis en place près de la Mairie. Des devis sont à établir, cette dépense sera prévue au budget 2020.

7 Cabine téléphonique anglaise

Pour faire suite à la réunion de conseil municipal du 02 avril 2019, le comité de jumelage nous a fait parvenir une estimation du coût pour le transport de la cabine téléphonique anglaise.
Cette estimation s'élève à 890€. Le conseil municipal confirme souhait d'obtenir cette cabine et prévoit une enveloppe de 1000€ pour cette action, les frais seront engagés par l'association du comité de jumelage de Fontaine-Henry, la commune versera une subvention à l'association afin de rembourser ces frais sur justificatifs de dépenses.

8 Autorisation de négociations d'achats de terrains

Pour faire suite à la réunion de conseil municipal du 03 juin 2019, afin d'acquérir les parcelles AD 191 (appartenant à la famille Cuiret) et AD 97 (appartenant à M. Caubet) situées rue de Scoriton, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation afin de procéder aux négociations d'achat de ces terrains avec faculté de délégation à Monsieur Cyrille Rosello 1er adjoint.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité et souhaite que les négociations entre dans la fourchette suivante : le terrain AD 191 de 69m² entre 2000€ et 5000€ et la parcelle AD 97 de 402m² entre 20 000€ et 40 000€.

9 Extension du lotissement du Château

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le compte-rendu des rendez-vous avec le cabinet Cavoit et Mme De Broissia pour l'extension du lotissement du Château.
Les 3 parcelles communales situées sur la parcelle ZI 4 sur ce projet de lotissement seront viabilisées par Mme De Broissia. La commune cèdera les parcelles ZI 9 de 1 392m², une partie de la ZI 4 pour 85m² et la ZI 10 de 2 885m², en contre partie, Mme De Broissia cèdera à la commune 1 020m² de la parcelle ZI 67 afin de réaliser une piste cyclable (à la charge de la commune), la commune s'engage à réaliser le mur entre le lotissement et le futur lotissement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

6 Informations et questions diverses

- Des tuiles ont été déplacées sur la chapelle de Moulineaux suite à la tempête, un devis est en cours.
- L'assainissement est installé à la chapelle de Moulineaux.
- Monsieur Loïc Fieffé, porte drapeau de la commune, demande au conseil municipal l'obtention d'un badge d'identification, le coût est estimé à 15€. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les membres du Conseil Municipal Le secrétaire Le Maire